



BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT D'ADHESION **SAISON 2026-2027**

Cochez la ou les cases concernées par votre ou vos activités



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (GV)



MARCHE NORDIQUE (MN)

A remplir obligatoirement pour tous les licenciés :

N° de licence (si renouvellement) :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Civilité : M / F

E-mail :

N° de téléphone :

Adresse :

Ville et code postal :

La fourniture de votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence FFSV (ex FFEPGV) par voie dématérialisée.

A compléter obligatoirement pour les dirigeants et animateurs bénévoles réguliers ou occasionnels :

Fonction dans l'association :

Nom de naissance :

Prénoms (2^e et 3^e) :

Commune de naissance :

Département de naissance :

Si né(e) à l'étranger, merci de préciser

Pays de naissance :

Nom et Prénom du père :

Nom et Prénom de la mère :

.....

Conditions d'adhésion

Questionnaire de santé

La loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 renvoie aux fédérations sportives la possibilité de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical lors de la prise d'une licence sportive. Le Comité Directeur, sur proposition de la commission médicale de la FFSV (ex FFEPGV), a ainsi supprimé l'obligation de présenter un certificat médical au profit d'un questionnaire de santé. Depuis le 1er septembre 2022, tous les licenciés doivent remplir un questionnaire de santé et attester auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, ils sont tenus de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois. Le questionnaire de santé est à compléter par les nouveaux licenciés et par ceux qui renouvellent leur licence.

Statuts

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts qui sont consultables sur le site internet ou sur demande auprès d'un membre du bureau.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gysaintalban@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – Mme Jocelyne CUCCIA, 21 rue des Tilleuls, 73000 BARBERAZ.

Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV (ex FFEPGV) aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAS).

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV (ex FFEPGV) a conclu un contrat d'assurance auprès de la MAIF qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Par ailleurs, le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive 2026/2027. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire facultative Option I.A. Sport+.

Je souscris à l'assurance complémentaire facultative Option I. A. Sport+ : Oui Non

Si votre réponse est OUI, nous contacter.

Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, et dans le cadre du respect de l'identité des adhérentes et adhérents, la Gymnastique Volontaire de SAINT ALBAN LEYSSE, dont le siège est situé Mairie de Saint Alban Leysse – 121 Avenue de la Mairie, 73230 SAINT ALBAN LEYSSE – sollicite votre autorisation à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors d'événements organisés par cette dernière. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et supports, particulièrement sur le site web de l'association, les brochures et les flyers édités par nos soins, nos réseaux sociaux, éventuellement articles avec photos auprès de la presse locale.

Le Comité directeur

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... AUTORISE N'AUTORISE PAS

la Gym' Volontaire Saint-Alban Leysse à mettre en ligne, sur le site Web et tous supports usités par le club, des photographies sur lesquelles je peux apparaître.

Date

Signature de l'adhérent

Cotisation 2026/2027

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Possibilité de paiement en 1, 2 ou 3 fois (Septembre, Janvier, Avril).

REPARTITION de la COTISATION	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (GV)			MARCHE NORDIQUE (MN)	GYM. VOLONTAIRE + MARCHE NORDIQUE
	PLUS DE 30 ANS	MOINS DE 30 ANS	COUPLE*		
Adhésion à l'association	89,00 €	54,00 €	160,00 €	89,00 €	178,00 €
Licence FFSV (ex FFEPGV)	31,00 €	31,00 €	62,00 € (soit 2 x 31€)	31,00 €	31,00 €
Cotisation totale	120,00 €	85,00 €	222,00 €	120,00 €	209,00 €

Remise de votre inscription :

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Fiche d'inscription complétée et signée. Merci d'écrire lisiblement
 - Paiement de la cotisation : → Chèque (précisez le nombre de chèques :) Espèces
- Possibilité de paiement en 1, 2 ou 3 fois (Septembre, Janvier, Avril).
Chèque(s) à l'ordre de GV ST ALBAN LEYSSE à remettre à l'inscription.
- Attestation « questionnaire de santé » ou Certificat médical

(*) Pour le tarif couple, précisez les nom et prénom du conjoint habitant à la même adresse :

.....